

Actualisation des opérations du HCR en Afrique occidentale et centrale

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

À juillet 2023, environ 13,4 millions de personnes étaient déplacées de force ou apatrides dans la région, contre 13 millions en fin 2022. Cette augmentation est surtout due à l'accroissement du nombre de déplacés internes au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria, et du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile au Tchad, en Côte d'Ivoire et au Togo.

Des 2 millions de réfugiés dans la région, les femmes et les enfants représentent 81 %. Le Tchad est le pays qui abrite le plus grand nombre de réfugiés, suivi du Cameroun. À travers la région, les effets du changement climatique ont exacerbé les conflits pour les ressources et aggravé l'insécurité alimentaire chez les personnes déplacées de force ou apatrides.

Le coup d'état au Niger, l'afflux des réfugiés du Burkina Faso dans les pays côtiers du Benin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo, ainsi que la crise soudanaise, ont obligé le HCR à intensifier ses activités de préparation et de réponse aux situations d'urgence. L'Organisation a aussi amélioré la coordination avec tous les acteurs, notamment les partenaires du développement, en vue d'une réponse efficace.

Situation au Soudan

En 2023, les arrivées de Soudanais dans l'Est du Tchad ont dépassé le chiffre de 360 000 personnes. Même s'il a officiellement fermé ses frontières, le Gouvernement tchadien a continué de permettre aux réfugiés Soudanais d'avoir accès à son territoire. D'ici fin 2023, devraient arriver dans l'Est du Tchad environ 600 000 personnes, dont 515 000 réfugiés, 5 000 réfugiés tchadiens retournés et 80 000 migrants tchadiens retournés. Avec cette augmentation attendue des arrivées, dont environ 409 000 Soudanais déjà arrivés en 2003 et 2004 dans l'Est du Tchad, le total des réfugiés Soudanais dans le pays atteindra probablement 900 000 d'ici la fin de l'année.

En République centrafricaine, 12 600 Soudanais se sont réfugiés et 4 700 Centrafricains sont retournés dans leur pays entre avril et juillet 2023, en provenance du Soudan. Dans ce contexte, le HCR et ses partenaires ont continué de fournir la protection et l'assistance vitale.

Sahel central

Au Sahel central, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les déplacements ont continué d'augmenter, avec 2,8 millions de personnes actuellement déplacées à l'intérieur de leur propre pays et plus de 410 700 réfugiés. En 2023, le nombre de déplacés internes au Burkina Faso a dépassé 2 millions, et des demandeurs d'asile burkinabés ont fui vers des pays côtiers voisins. De plus, en 2023, des incidents de protection, notamment liés à la protection des enfants, au droit à la vie et aux droits de propriété, ont augmenté de plus de 30 % au Burkina Faso.

Au Mali, il y avait plus de 376 000 déplacés internes, et plus de 209 000 réfugiés maliens sont restés dans les pays voisins. Dans le même temps, le Mali abritait plus de 64 900 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement du Burkina Faso. Il ressort des données collectées par le système régional interinstitutions de suivi de la protection que la situation s'est rapidement détériorée dans le pays et, avec l'augmentation significative du nombre d'incidents de protection enregistrés, a des effets néfastes sur la situation humanitaire. De même reste

incertain, l'impact que le retrait complet de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) aura sur les opérations humanitaires, notamment en termes d'accès.

Au Niger, pays situé au carrefour des mouvements mixtes vers l'Algérie, la Libye et le Maroc et, en fin de compte, à travers la Méditerranée, le HCR a continué de fournir la protection et l'assistance aux personnes déplacées de force et de travailler pour des solutions comme l'intégration socio-économique des réfugiés maliens à Tillabéri et des projets tels que « villages des opportunités » à Maradi contribuant à promouvoir la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil. Le HCR a évalué les scénarios éventuels, et des plans d'urgence ont été mis au point pour les régions affectées par le déplacement forcé. Au Niger, il y avait plus de 682 000 personnes déplacées de force, dont plus de 309 000 réfugiés et demandeurs d'asile et 335 200 déplacés internes.

Pays côtiers

Selon les gouvernements et les autorités locales, le nombre estimé d'arrivées du Burkina Faso dans les pays côtiers a augmenté pour atteindre 65 000, dont 43 000 nouvelles arrivées en 2023. Environ 82 % des arrivées (54 000) du Burkina Faso ont été enregistrées à ce jour. La coordination avec les gouvernements et les acteurs humanitaires a permis d'assurer une approche cohérente et coordonnée. Le système régional interinstitutions de suivi de la protection a éclairé l'analyse en matière de protection.

Situation en République centrafricaine

En République centrafricaine, près d'un demi-million de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays, et plus de 750 000 Centrafricains réfugiés dans les pays voisins. Entre avril 2017 et juin 2023, l'amélioration de la situation sécuritaire dans quelques régions du pays a permis à 34 800 réfugiés centrafricains de retourner chez eux, principalement en provenance du Cameroun, du Congo (République du) et de la République démocratique du Congo. Les efforts se sont poursuivis en vue de traduire en actes les recommandations de la Déclaration de Yaoundé de 2022 sur les solutions dans le contexte des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine, notamment par la collaboration avec les institutions régionales et la fourniture d'un appui technique aux gouvernements.

Situation dans le bassin du lac Tchad

La région du bassin du lac Tchad compte plus de 3,6 millions de déplacés, dont 3,1 millions de déplacés internes et près de 340 000 réfugiés et demandeurs d'asile. En réponse, le HCR a fourni l'assistance humanitaire, y compris aux communautés d'accueil. En 2023, des demandeurs d'asile camerounais de la région de l'Extrême-Nord ont continué d'arriver au Nigéria, fuyant les violences. En 2023, plus de 8 800 demandeurs d'asile ont cherché refuge dans l'État d'Adamawa au Nigéria, portant leur nombre total à 22 500.

B. Progrès et défis dans la mise en œuvre du plan de 2023 pour l'Afrique occidentale et centrale

Préparation et réponse aux situations d'urgence

Situation au Soudan : Le HCR et ses partenaires au Tchad ont œuvré à la satisfaction des besoins des populations déplacées, en assurant leur protection et en leur fournissant des soins de santé ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Les activités d'enregistrement, de contrôle des frontières et le suivi de la protection étaient menées à travers la région. Environ 116 000 personnes nouvellement arrivées ont été transférées dans sept camps existants et trois camps nouvellement créés, où environ 18 000 abris de famille et 3 300 latrines ont été construits. Les efforts de relocalisation ont toutefois été gênés par de fortes pluies ainsi que par d'autres obstacles liés aux infrastructures et aux types d'abris.

Malgré la pénurie de ressources, le HCR, le Gouvernement tchadien et les partenaires ont contribué à satisfaire les besoins essentiels des réfugiés nouvellement arrivés et à promouvoir leur inclusion économique, tout en soutenant les communautés d'accueil. Le système régional interinstitutions de suivi de la protection a été activé dans la région frontalière, et plus de 4 200 ménages réfugiés ont été interrogés sur leurs besoins de protection, ce qui a permis

d'éclairer la réponse pour la protection des plus vulnérables. De même, plus de 4 000 personnes ont été atteintes grâce aux activités de sensibilisation aux violences liées au genre. Les survivants ont été orientés vers les services compétents pour les mesures appropriées comme la prise en charge psychosociale et l'assistance matérielle.

En République centrafricaine, les efforts déployés immédiatement pour assister les personnes nouvellement arrivées se sont focalisés sur la protection et l'assistance vitale, notamment l'enregistrement et la construction d'abris et d'infrastructures communautaires. Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences liées au genre, les voies d'orientation et les procédures opérationnelles permanentes ont été mises en place. Un centre d'écoute a été créé, des groupes d'écoute communautaires mis en place et une prise en charge psychosociale assurée. Le HCR a entrepris de plaider en faveur des personnes nouvellement arrivées, et le Gouvernement centrafricain a accordé le statut de réfugié à première vue à 13 000 réfugiés soudanais. Environ 1 700 personnes ont jusqu'ici été transférées, de la frontière à une région plus sûre identifiée par le Gouvernement, où l'assistance est fournie.

Pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo) : En 2023, des mesures de préparation et de réponse aux situations d'urgence ont été renforcées dans les quatre pays côtiers, et des plans d'urgence ont été mis au point au Bénin et au Togo. Le HCR a mis l'accent sur le plaidoyer, le suivi de la protection et l'enregistrement ; l'appui communautaire ; et la fourniture d'abris d'urgence. En Côte d'Ivoire et au Ghana, le transfert des personnes nouvellement arrivées et le plaidoyer pour l'octroi du statut de réfugié se poursuivent. À juillet 2023, le Togo avait accordé par des procédures accélérées le statut de réfugié à 19 400 demandeurs d'asile du Burkina Faso, et le Bénin avait reconnu à première vue environ 860 réfugiés. Le système régional interinstitutions de suivi de la protection a aussi été actif en Côte d'Ivoire. Pour la prévention et la lutte contre les violences liées au genre, conformément à l'initiative *Safe from the Start*, le HCR a aidé à renforcer les capacités des acteurs nationaux et à améliorer les systèmes afin de faire face à ce fléau comme il se doit.

Dans les pays côtiers, la participation du HCR à la préparation d'un plan de réponse interinstitutions et la collaboration avec les acteurs du développement visaient à renforcer la coordination, ainsi que la mobilisation conjointe des ressources. Dans ce contexte, l'Organisation a rencontré quelques obstacles logistiques, notamment liés aux coûts élevés de la présence physique dans les zones affectées et à la nécessité d'effectuer régulièrement des missions sur le terrain.

Situation dans le bassin du lac Tchad : En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les autorités et les communautés locales, le HCR est engagé au Niger dans un projet d'urbanisation visant à fournir aux familles déplacées l'accès légal aux terres dans la région orientale de Diffa.

Au Tchad, le HCR a renforcé son partenariat avec l'Agence nationale des titres sécurisés. Environ 3 100 pièces d'identité et 11 200 actes de naissance ont été délivrés aux réfugiés et aux déplacés internes. Dans le même temps au Cameroun, un mémorandum d'entente a été signé entre le HCR et le Bureau central des recensements et des études de population en vue d'inclure les réfugiés dans le quatrième recensement général de la population et de l'habitat. Ainsi, les réfugiés et les déplacés internes pourront être identifiés, afin notamment de fournir au Gouvernement et aux acteurs du développement des données socio-économiques pour la promotion de leur inclusion dans les plans et programmes.

Au Nigéria, des discussions sont en cours sur la nécessité de transférer les Camerounais arrivés dans l'État d'Adamawa dans une zone plus sûre. En juillet 2023, le HCR a contribué au quatrième Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad visant à mobiliser l'appui des principales parties prenantes et à présenter les pratiques locales positives de mise en œuvre des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes.

Afflux de Tchadiens en République centrafricaine : À début août 2023, au total 31 700 demandeurs d'asile tchadiens avaient été préenregistrés en République centrafricaine. Le HCR œuvre à l'aménagement d'un site où la relocalisation et l'enregistrement biométrique pourraient avoir lieu.

Niger : Les récentes violences et attaques au Niger ont provoqué le déplacement interne de plus de 20 000 personnes. Entre janvier et avril 2023, environ 8 000 personnes, entrées en

Algérie par des voies irrégulières, dont des demandeurs d'asile et des réfugiés, ont été expulsées du pays et se sont retrouvées coincées à Assamaka et dans d'autres localités de la région d'Agadez. Le plan de réponse humanitaire dirigé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'est focalisé sur la satisfaction des besoins essentiels du groupe mixte. Même si les ressources sont limitées, des produits de première nécessité ont été distribués à plus de 500 réfugiés maliens qui étaient parmi les 8 000 personnes expulsées d'Algérie. Un mécanisme d'orientation pour l'identification d'éventuels demandeurs d'asile a aussi été mis en place par l'OIM, le HCR et les autorités. Depuis la mise en place en 2017 du mécanisme de transit d'urgence au Niger, plus de 4 200 personnes ont été évacuées de Libye au Niger.

Burkina Faso : Dans ce pays, il y avait plus de 2 millions de déplacés internes et 36 300 réfugiés et demandeurs d'asile, surtout en provenance du Mali. Le Burkina Faso a adopté une politique d'ouverture envers les réfugiés, conformément à l'engagement qu'il avait pris en 2019 au premier Forum mondial sur les réfugiés. Le HCR aide le Gouvernement à fournir l'aide humanitaire essentielle aux réfugiés, aux déplacés internes et aux communautés d'accueil affectées, et à renforcer les services nationaux. Si possible, il plaide en faveur de l'inclusion des réfugiés et des déplacés internes dans les stratégies nationales. Malgré la fermeture de plus de 6 150 établissements scolaires à cause de l'insécurité et du conflit, avec des effets sur plus d'un million d'enfants, le HCR a continué de soutenir l'inscription d'enfants réfugiés et déplacés internes dans le système éducatif national, notamment par la construction de salles de classe multimédia et la distribution de matériels scolaires dans les établissements abritant un grand nombre de réfugiés.

Mali : Le HCR a procédé à l'enregistrement des réfugiés nouvellement arrivés, notamment ceux arrivés dans les afflux du Burkina Faso dans la région de Sikasso. Il s'efforce de veiller à ce que les personnes exposées aux risques de violence liée au genre ou y ayant survécu aient un accès sûr et en temps voulu aux services. Aussi bien les populations déplacées que les communautés hôtes ont bénéficié des projets générateurs de revenus.

Besoins cruciaux de protection

Accès au territoire et à l'asile : Le HCR est engagé dans un dialogue constructif avec les gouvernements des pays côtiers, afin de veiller à ce que l'accès au territoire puisse être accordé aux demandeurs d'asile, et que les préoccupations légitimes de ceux-ci en matière de sécurité soient prises en compte. Conformément à la position du HCR sur les retours au Burkina Faso, la collaboration est entretenue avec les gouvernements concernés pour que l'accès au territoire continue d'être garanti.

Protection de l'environnement dans les pays en transition : Le HCR a continué d'œuvrer au maintien d'un environnement de protection favorable. Il a notamment plaidé pour que les gouvernements de transition adhèrent aux cadres juridiques internationaux pertinents et aux initiatives régionales de protection. Le plaidoyer et le renforcement des capacités sur la nécessité de préserver le caractère civil de l'asile se sont poursuivis, ainsi que les activités d'enregistrement et de documentation pour les nouveaux arrivants. Le suivi de la protection, notamment dans le cadre des mouvements mixtes, a été renforcé au Burkina Faso, au Tchad au Mali et au Niger, grâce au système régional interinstitutions de suivi de la protection.

Apatridie : Des efforts sont en cours pour aider les gouvernements à exécuter les engagements qu'ils avaient pris au Segment de haut niveau sur l'apatridie qui a eu lieu lors de la 70^e session plénière du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire. Il convient de noter en particulier la promulgation et la publication par le Bénin d'une loi relative au statut des réfugiés et des apatrides et l'approbation d'un nouveau code de nationalité dépouillé d'éléments discriminatoires à l'encontre des femmes. En Côte d'Ivoire, une loi spéciale sur l'acquisition par déclaration de la nationalité ivoirienne attend d'être adoptée par le Conseil des ministres. En collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le HCR a apporté un appui technique à l'adoption de la première loi régionale type sur la détermination du statut d'apatride, la protection des apatrides et la naturalisation. Malgré ces développements positifs, l'absence de données sur l'apatridie et les contraintes financières ont continué d'être des obstacles à l'éradication de l'apatridie dans la région.

Maintenir une réponse prévisible au déplacement interne

Le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria ont ratifié la Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). En juin 2023, le Tchad a rejoint le Niger dans l'application de la Convention de Kampala par des lois nationales. Le processus de transposition en droit interne de la Convention de Kampala est à un stade avancé au Burkina Faso, au Cameroun et au Nigéria.

En droite ligne du travail effectué par le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les solutions aux déplacements internes, le HCR a soutenu une approche orientée vers des solutions dans le cadre de la réponse en cours dans la région du bassin du lac Tchad. Il s'agit notamment des efforts en République centrafricaine, au Tchad, au Niger et au Nigéria.

Solutions

Naturalisation : Le Mali abrite 14 900 réfugiés mauritaniens exposés au risque d'apatridie. Au total, 5 500 demandes de naturalisation ont été présentées avec l'appui du HCR, dont 2 500 avaient été approuvées à juillet 2023. Au Sénégal, plus de 8 600 sur les 11 500 réfugiés mauritaniens ont opté pour la naturalisation, et plus de 500 demandes ont été soumises, dont 70 approuvées. En mars 2023, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a délivré 500 passeports et 72 actes de naissance à d'anciens réfugiés ivoiriens restés au Ghana. En outre, les autorités ghanéennes ont approuvé la délivrance de permis de résidence à durée illimitée et en a réduit les frais pour les titulaires du passeport ivoirien.

Rapatriement volontaire : En 2023, environ 1 300 Nigériens sont rentrés du Cameroun. Afin d'améliorer le cadre de protection, le HCR a aidé à la construction de 300 abris provisoires pour les personnes retournées à Banki. Dans le cadre de l'accord tripartite avec le Cameroun et le Nigéria, environ 3 900 réfugiés nigériens ont bénéficié de l'aide au retour dans leur pays.

Réinstallation et voies complémentaires : En 2023, les cas de plus de 2 000 personnes ont été présentés pour la réinstallation. Plus de 2 200 départs ont aussi eu lieu, surtout vers le Canada, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique.

Plateforme d'appui aux solutions pour la République centrafricaine : Les gouvernements du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, et de la République démocratique du Congo ont validé la structure de gouvernance de la Plateforme d'appui aux solutions pour la République centrafricaine. Ils étaient sur le point de mettre en place un comité technique devant aider à rédiger les stratégies nationales de solution. D'autres actions de collaboration avec les autres pays signataires de la Déclaration de Yaoundé sur les solutions sont en cours. L'appui des institutions régionales, comme la CEEAC, est aussi nécessaire pour renforcer les efforts de plaidoyer du HCR.

Action climatique

Le Plan stratégique régional du HCR sur l'action climatique se focalise sur la protection des personnes déplacées de force dans des sites vulnérables au climat, ainsi que sur les moyens leur permettant de mener une vie autonome, d'être résilientes aux effets du changement climatique, et d'avoir accès aux ressources et aux services durables au plan écologique. Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs actions sont en train d'être menées dans la région. Au Cameroun, le HCR a signé un mémorandum d'entente avec le *Center for International Forestry Research* (CIFOR) et *World Agroforestry* en vue de soutenir les communautés affectées par le déplacement et de contribuer à une gestion durable des ressources forestières et à la conservation de l'environnement. Par ailleurs, les activités de reboisement se poursuivent avec succès dans la région de l'Extrême-Nord. Au Niger, des activités de restauration de sols dégradés sont menées dans les régions de Tahoua, de Tillabéry et de Diffa. Au Burkina Faso, le HCR encourage activement l'agriculture climato-intelligente afin de réduire l'utilisation d'engrais chimiques et la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation. De plus, au Mali, les briques comprimées sont produites grâce à la technologie de fabrication Hydraform n'ayant pas besoin d'énergie.

C. Information financière

Le budget de 2023 pour la région Afrique occidentale et centrale, approuvé par le Comité exécutif s'élevait à 896,5 millions de dollars E.-U.

Trois budgets supplémentaires ont été approuvés pour la réponse à la situation d'urgence au Soudan, avec des composantes pour la réponse au Tchad d'un montant total de 135,4 millions de dollars E.-U., et pour la République centrafricaine s'élevant à 15,4 millions de dollars E.-U. Un montant supplémentaire de 17,5 millions de dollars E.-U. a été alloué de la réserve des opérations pour la réponse aux arrivées du Burkina Faso dans les pays côtiers.

Ainsi, les besoins financiers pour la région Afrique occidentale et centrale sont actuellement évalués à 1 064,9 millions de dollars E.-U., ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport au budget initial approuvé en 2022. Au 18 septembre 2023, ces besoins n'ont été financés qu'à 35 %, avec 375,3 millions de fonds disponibles, y compris les allocations préliminaires des contributions non affectées et légèrement affectées.

Même si le niveau des financements de 2023 dépasse celui atteint à la même période en 2022, l'augmentation des besoins continue d'être plus rapide que l'augmentation des ressources disponibles.
